



## COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 23 FEVRIER 2018 A 9H30

***Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l'article 30 du règlement intérieur du SDEC ÉNERGIE***

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 23 février à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, salle Marcel RESTOUT sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

**Etaient présents** : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

**Etaient excusés** : Mme Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

**Pouvoirs** : M. Joël BELLANGER à M. Gérard POULAIN, M. Christian GABRIEL à Mme Jacqueline ANDRE, M. Gérard MANACH à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE et M. Jean-Luc GUILLOUARD à M. Jacques LELANDAIS.

Monsieur le Président constatant la présence de 16 membres du Bureau Syndical à l'ouverture de la séance, annonce que le quorum est atteint et que le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation. Ajout simplement d'un sujet d'actualité portant sur la 4<sup>ème</sup> conférence des Présidents du TEN.

### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

- Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2018
- Compte-rendu des délégations
- Marchés
- Transferts de compétences
- Actualités (Comité syndical du 5 avril 2018 - Compétences « Eau » et « Assainissement » : Point d'étape - Commissions Locales d'Energie du printemps 2018)

### **DOSSIER : Renouvellement du contrat de concession**

#### **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

##### **ENERGIE**

- Mise en place du mécanisme de capacité – groupement d'achat d'électricité - EDF
- Suivi Energétique – Landelles et Coupigny

##### **ADMINISTRATION-FINANCES**

- Marchés publics : ajustement de la procédure « achats »

##### **CONCESSION ELECTRICITE**

- Protocoles B : point annulé

##### **TRAVAUX**

- Programme d'extension du réseau public d'électricité – 2<sup>ème</sup> tranche 2018
- Programme de renforcement du réseau public d'Electricité – 2<sup>ème</sup> tranche 2018
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4<sup>ème</sup> tranche 2018
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3<sup>ème</sup> tranche 2018
- Bornes de recharge pour véhicules électriques – 1<sup>ère</sup> tranche 2018
- Déclaration de sous-traitances
- Avenant à la convention de mise à disposition d'ORANGE d'installations de génie civil

##### **SOLIDARITE**

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

##### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Aides au développement du réseau électrique

Échéancier – 1<sup>er</sup> semestre 2018

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018.

Arrivée de M. Philippe LAGALLE.

### 2018-01/BS/DB-01

#### Accord-cadre à bons de commande - Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.)

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum, d'une durée de 12 mois reconductible deux fois maximum, selon les conditions prévues à l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue du marché : trois lots géographiques :

LOTS	Minimum annuel HT	Maximum annuel HT	Secteurs géographiques
1	10 000 €	30 000 €	Bessin - Bocage
2	10 000 €	30 000 €	Calvados Centre
3	10 000 €	30 000 €	Pays d'Auge Nord et Sud

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 février 2018, a décidé d'attribuer les trois accords-cadres à la société DEKRA.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer les accords-cadres, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

### 2018-01/BS/DB-02

#### Accord-cadre à bons de commandes - cartographie : acquisition de données SIG secteur « CAEN LA MER »

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum, d'une durée de 12 mois reconductible deux fois maximum, selon les conditions prévues à l'article 16 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue du marché : marché unique pour le lot n°2 « Caen la Mer ».

Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT
40 000 €	220 000 €

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 février 2018, a décidé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à CERENE.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rapportant et à procéder à leur exécution.

## 2018-01/BS/DB-03

### Accord-cadre à bons de commandes – Fourniture, mise en œuvre et maintenance de la plateforme d'information décisionnelle du SDEC ENERGIE

Les caractéristiques principales de ce marché sont les suivantes :

- Accord-cadre de services à bons de commande avec maximum passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Durée de 12 mois à compter de la date de notification, reconductible 3 fois maximum selon les modalités de l'article.16 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Etendue/Allotissement : aucun allotissement, les prestations devant être réalisées par le même prestataire.

Le présent marché est passé sous la forme d'un prix forfaitaire et de prix unitaires.

	Description	Type	MONTANT Maxi HT
Partie fixe, forfaitaire	Acquisition d'une solution logicielle décisionnelle, Paramétrage et intégration, Développement périmètre initial ( <i>précisé dans le CCTP</i> ), Formations et prestations d'accompagnement, Maintenance annuelle.	Prix global forfaitaire sur la base de la DPGF	75 000 €
Partie variable traitée à prix unitaires	Nouveaux besoins et extension : développement, Intégration, Modules complémentaires, Licences, Formations, accompagnement et assistance.	Bons de commande sur base du BPU	15 000 € /an

Le marché ne comporte pas de montant minimum.

Sur la base du rapport d'analyse des offres exposé au Bureau Syndical, le Président propose de déclarer cette consultation infructueuse pour les raisons suivantes :

- Les offres des candidats BPM Conseil, Thalès Services et Proxiad Axe Seine ont été jugées non conformes et donc irrégulières,
- La note technique d'OPERA CONSEIL inférieure à 3/10 a été éliminée, conformément à l'article 6.2.1 du règlement de consultation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de déclarer cette consultation infructueuse ;
- de charger le Président de relancer une éventuelle autre procédure.

## 2018-01/BS/DB-04

### Reconductions de marchés de prestations de communication

Le Président propose de reconduire les marchés de prestations de communication suivants, arrivant à échéance, selon le délai prévu à leurs actes d'engagement :

Prestations de communication	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouv possible	Début de marché	Fin du marché	Renou t N°
Lot 1 - « Conception graphique des supports de communication »	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	12	2	20 mai 2016	19 mai 2019	2
Lot 2 - « Conception éditoriale/rédaction Dialogue/conception... »	APRIM					
Lot 3 - « Impression »	CAEN REPRO					

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- de renouveler les marchés susvisés pour 12 mois à compter de leurs dates anniversaire de notification respectives ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## **2018-01/BS/DB-05**

### **Contrat de maintenance de deux copieurs OLIVETTI MF654 – Avenant n° 1**

Par courrier en date du 4 janvier 2018, ABI GROUP, titulaire du contrat de maintenance des deux copieurs OLIVETTI MF654 du SDEC ÉNERGIE, a fait part au syndicat qu'il avait rejoint la société DESK BASSE-NORMANDIE.

Dans ces conditions, la société ABI GROUP change d'enseigne pour se présenter désormais sous le nom de KODEN.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé permettant d'acter ces modifications

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au contrat de maintenance initial et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## **2018-01/BS/DB-06**

### **Fourniture de luminaires peints d'éclairage public 2016 – Avenant n° 1**

Ce marché concerne la fourniture de luminaires fonctionnels pré-câblés, équipés de LEDs, destinés à l'éclairage routier mis en place à 8m.

Début 2018, bien que les besoins du SDEC ÉNERGIE aient été estimés convenablement au moment de la consultation, une demande imprévue et conséquente d'une commune nouvellement adhérente fait atteindre le maximum du marché pour cette reconduction.

Afin de ne pas pénaliser la réalisation des projets chiffrés initialement, avec le type de luminaire correspondant à ce marché, le syndicat est contraint, pour cette première reconduction, d'en augmenter le montant maximum de 15 %, soit 22 500 €. Le nouveau maximum annuel du marché est donc porté à 172 500 € HT.

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé, permettant d'acter cette modification.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 au marché initial de fourniture de luminaires peints d'éclairage public 2016 et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## **2018-01/BS/DB-07**

### **Accord-cadre de travaux à bons de commandes – SAG VIGILEC - Avenants n° 1**

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres lancée par le SDEC ÉNERGIE en 2017 pour renouveler ses marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux, le Bureau Syndical a acté, par délibération en date du 30 juin 2017 la décision de la Commission d'Appel d'Offres des 12 et 23 mai et 2 et 29 juin 2017 d'attribuer les 18 accords-cadres à bons de commande correspondants, et notamment 3 d'entre eux à la société SAG VIGILEC (Lot 2 : Aérien « Est », Lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes », Lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie »).

Au stade de la remise des offres, le titulaire SAG VIGILEC avait fait savoir, via ses actes d'engagement, qu'il souhaitait renoncer à l'avance forfaitaire.

Toutefois, SAG VIGILEC souhaite désormais bénéficier de ces avances égales à 5 % du montant minimum TTC de chaque marché, soit :

Lot	Mini TTC	Avance
Lot 2 : Aérien « Est »	360 000	18 000
Lot 13 : Souterrain « CC Val es Dunes »	240 000	12 000
Lot 18 : Souterrain « CA Lisieux Normandie »	1 200 000	60 000

Le Président propose au Bureau Syndical d'adopter l'avenant proposé, permettant d'acter cette modification.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n°1 à chaque accord-cadre et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## 2018-01/BS/DB-08

### Transferts de compétences – Castillon-en-Auge et Méry-Bissière-en-Auge (Eclairage Public) et Mézidon Vallée d'Auge (Eclairage Public et Signalisation Lumineuse)

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétence suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence (options)
Castillon-en-Auge	18 janvier 2018	Eclairage Public avec option 100% lumière
Mézidon Vallée d'Auge	24 janvier 2018	Eclairage Public Signalisation Lumineuse
Méry-Bissières-en-Auge	8 février 2018	Eclairage Public avec option 100% lumière et visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :*

- *d'accepter le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.4 et 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

## 2018-01/BS/DB-09

### Avenant n°2 au contrat de fourniture d'électricité – Mécanisme de capacité - EDF

Les contrats d'énergie en cours, et dont le SDEC ÉNERGIE est coordonnateur du groupement de commandes, prévoient explicitement la mise en œuvre du mécanisme de capacité, par avenants.

Le SDEC ÉNERGIE s'est donc rapproché d'EDF pour arrêter, par avenant, les modalités d'application du mécanisme aux contrats en cours (marchés subséquents - lot 3 et 4).

Le Président invite le Bureau Syndical à se prononcer sur l'avenant n°2 proposé par EDF.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n°2 proposé et d'autoriser le Président à le signer et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## 2018-01/BS/DB-10

### Suivi énergétique – Convention Post CEP : Landelles et Coupigny

La commune de Landelles et Coupigny (Catégorie C) a émis le souhait de continuer à bénéficier de cet accompagnement du SDEC ÉNERGIE, pour 6 de ses bâtiments.

Conformément aux aides en vigueur, votées par le Comité Syndical du 6 avril 2017, le reste à charge annuel pour la collectivité est de 525 € (350€ par bâtiment/an, avec une aide du SDEC ÉNERGIE de 75%, soit 1 575 €/an).

Le Président soumet cette proposition de convention à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 65738 du budget principal ;*
- *charge le Président de l'exécution de la présente décision.*

## 2018-01/BS/DB-11

### Marchés publics : ajustement de la procédure interne « Achats »

Dans le cadre réglementaire des marchés publics (décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015), de nouveaux seuils déterminant les procédures de passation des marchés publics et des concessions ont été publiés au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 19 décembre 2017.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces seuils, qui marquent la frontière entre les procédures adaptées et les procédures formalisées, passent de :

- 209 000 à 221 000 € HT, pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 5 225 000 à 5 548 000 € HT, pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concessions.

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical de délibérer sur l'adaptation nécessaire de la procédure interne « Achats » du SDEC ENERGIE.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, décide, à l'unanimité, d'adapter la procédure « achats » du SDEC ENERGIE, pour tenir compte de l'évolution des seuils des marchés publics et de charger le Président de l'exécution de la présente décision.*

## 2018-01/BS/DB-12

### Programme d'extension du réseau public d'électricité – 2<sup>ème</sup> tranche 2018

Le Président propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 9 projets, pour un montant de 139 617,84 € TTC.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

## **2018-01/BS/DB-13**

### **Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2<sup>ème</sup> tranche 2018**

Le Président propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 980 453,70 € TTC.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

## **2018-01/BS/DB-14**

### **Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4<sup>ème</sup> tranche 2018**

Le Président propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 34 projets, pour un montant de 1 062 799,08 € TTC.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'adopter la quatrième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

## **2018-01/BS/DB-15**

### **Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3<sup>ème</sup> tranche 2018**

Le Président propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 12 projets, pour un montant de 1 303 164,00€ TTC.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;*
- *dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

## **2018-01/BS/DB-16**

### **Bornes de recharge rapide pour véhicules électriques – 1<sup>ère</sup> tranche 2018**

Le Président propose au Bureau Syndical une première tranche de travaux 2018, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de VIRE-NORMANDIE (commune déléguée de Vire), pour un montant de 45 543,60 € TTC.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'adopter la première tranche de travaux 2018, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques proposée ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 2317 du budget annexe relevant de la régie à autonomie financière « mobilité durable » ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

**Marchés de travaux : déclaration de sous-traitance – SPIE CityNetworks**

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SPIE CityNetworks, pour le marché de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et des bornes de recharge pour véhicules électriques suivant :

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
4 - Caen Agglo	Eurovia	Fleury/Orne : Démolition de béton armé	2 941.50 €

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, la sous-traitance désignée ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.*

## 2018-01/BS/DB-18

**Marchés de travaux souterrains : déclarations de sous-traitances – GARCZYNSKI TRAPLOIR**

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter les demandes de sous-traitances, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société GARCZYNSKI TRAPLOIR, pour les accords-cadres de travaux à bons de commande, aériens et souterrains sur les réseaux 2018 suivants :

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 - Travaux souterrains « CC Isigny - Omaha Intercom »	Bâti 14	Travaux de maçonnerie	6 000 €
5 - Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			5 000 €
6 - Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			5 000 €
7 - Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			6 000 €
11 - Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			5 000 €

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 - Travaux souterrains « CC Isigny - Omaha Intercom »	COLAS	Travaux de réfection	40 000 €
5 - Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			40 000 €
6 - Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			40 000 €
7 - Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			50 000 €
11 - Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			15 000 €

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
3 - Travaux souterrains « CC Isigny - Omaha Intercom »	EIFFAGE ROUTE	Réfections de voirie	85 000 €
5 - Travaux souterrains « CC Seulles Terre & Mer »			120 000 €
6 - Travaux souterrains « CC Cœur de Nacre »			80 000 €
7 - Travaux souterrains « CU Caen la Mer »			40 000 €
11 - Travaux souterrains « CC Cingal-Suisse-Normande »			80 000 €

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.*



## 2018-01/BS/DB-19

### Marchés de travaux souterrains : déclarations de sous-traitances – SORAPEL

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter la demande de sous-traitance, dont le SDEC ÉNERGIE a été saisi au bénéfice de la société SORAPEL, pour les travaux souterrains suivants :

LOTS	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant Maxi HT
14 – Travaux souterrains « CC Pays de Falaise »	EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	50 000 €
	Daniel VERRIER	Travaux de terrassements	45 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitance.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.*

## 2018-01/BS/DB-20

### Avenant n° 1 à la convention avec ORANGE, relative à la location et l'exploitation d'un génie civil, propriété du SDEC ÉNERGIE

La société ORANGE et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 20 décembre 2002, une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques, dans le cadre d'effacements coordonnés des réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE. Cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Les parties conviennent, par avenant, d'en modifier les modalités financières de la manière suivante :

- le montant de la location annuelle à ORANGE des installations de génie civil est de 0,70€/ml de voirie ;
- L'exploitation et la maintenance de ces installations de génie civil sont confiées à ORANGE moyennant le versement par le SDEC ÉNERGIE de la somme annuelle de 0,20€/ml de voirie.

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter l'avenant n° 1 proposé, conclu pour une durée de deux ans.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, adopte l'avenant proposé et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## 2018-01/BS/DB-21

### Soutien financier à la rénovation énergétique – CDHAT – HOTTOT-LES-BAGUES

Le Président propose de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue du CDHAT, pour une habitation située sur le territoire de la commune d'Hottot-les-Bagues.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 13 340 € et dont le gain énergétique est estimé à 54 %, portent sur le remplacement des ouvrants, l'installation d'une chaudière propane et d'une VMC.

Au regard de l'urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €, sous réserve de changement de mode de chauffage.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- décide d'approuver l'aide proposée de 2 000 €, sous réserve de changement de mode de chauffage ;
- dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;
- autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

## 2018-01/BS/DB-22

### Soutien financier à la rénovation énergétique – INHARI- LANDES-SUR-AJON

Le Président propose de se prononcer sur une demande d'aide de 2 000 € reçue d'INHARI, pour une habitation située sur le territoire de la commune de Landes-sur-Ajon.

Les travaux pour ce logement, dont le coût s'élève à 12 945 € et dont le gain énergétique est estimé à 25 %, portent sur le remplacement des ouvrants et la pose de volets roulants, l'installation de radiateurs à inertie en remplacement de convecteurs anciens et l'installation d'une VMC.

Au regard de l'urgence sociale, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 2 000 €.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'approuver l'aide proposée de 2 000 € ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;*
- *autorise le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

## 2018-01/BS/DB-23

### Aides au développement économique du réseau électrique

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, étudiées par la commission « Développement économique », réunie le 13 février 2018.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *décide d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 avril 2017 ;*
- *dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;*
- *charge le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.*

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h00.

Le Président



Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).